

RENTRÉE 2023

# LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT À LA RECHERCHE D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Formations d'ingénieur Institut Agro Dijon

Spécialités agro-alimentaire  
et agronomie



CV à envoyer à [a.majda@ifria-bfc.fr](mailto:a.majda@ifria-bfc.fr)  
au plus vite après votre affectation

Nom de fichier : « CV Nom prénom »

Format Traitement de texte obligatoire

# SOMMAIRE

---

❖ VOS PARTENAIRES DE FORMATION.....	1
➤ L'IFRIA BFC : votre Centre de Formation d'Apprentis (CFA) .....	1
➤ L'institut Agro Dijon : votre école d'ingénieur.....	2
❖ COMMENT SE DÉROULE L'ADMISSION EN FORMATION D'INGÉNIEUR ? .....	3
➤ La capacité d'accueil.....	3
➤ La recherche d'une entreprise d'accueil.....	3
➤ Les entretiens d'embauche.....	2
➤ L'IFRIA BFC vous aide dans votre recherche d'une entreprise d'accueil .....	3
➤ Vous avez une réponse positive ! .....	3
➤ Votre inscription administrative à L'Institut Agro Dijon .....	3
❖ JE SUIS APPRENTI(E) DE L'IFRIA BFC EN FORMATION A L'INSTITUT AGRO DIJON .....	4
➤ Le contrat d'apprentissage .....	4
➤ Les lieux d'enseignement .....	4
➤ Le calendrier d'alternance .....	4
➤ L'hébergement.....	5

# BIENVENUE DANS L'APPRENTISSAGE POUR L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE ET L'AGRONOMIE !

Votre candidature à la formation d'ingénieur de l'Institut Agro Dijon spécialité agroalimentaire ou agronomie en apprentissage a été retenue suite au concours commun Apprentissage. **Félicitations !**

Pour finaliser votre admission en formation d'ingénieur, il vous faut maintenant trouver une entreprise d'accueil. L'Institut de Formation Régional des Industries Agroalimentaire (IFRIA) Bourgogne Franche-Comté vous accompagne dans la recherche de votre futur employeur.

Ce livret a pour objectif de vous informer sur les prochaines étapes de votre admission en formation ingénieur (recherche d'un contrat d'apprentissage, recrutement et signature du contrat), sur les partenaires de votre formation - IFRIA BFC et Institut Agro Dijon, et sur votre formation.

## ❖ VOS PARTENAIRES DE FORMATION

---

### ➤ L'IFRIA BFC : VOTRE CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS (CFA)

L'IFRIA BFC est un Centre de Formation d'Apprentis (CFA), donc une école qui propose des formations par apprentissage. Sa particularité est d'être un CFA hors murs, c'est-à-dire que les cours ne sont pas dispensés directement par l'IFRIA mais par des établissements scolaires partenaires.

Pour la formation d'ingénieur, le partenaire de l'IFRIA BFC est l'Institut Agro Dijon.

Le rôle principal de l'IFRIA BFC est de vous accompagner avant, pendant et après votre formation :

- Avant : préparer avec vous votre recherche d'une entreprise (rédaction du CV, de la lettre de motivation, préparation aux entretiens d'embauche avec des entreprises), vous aider dans la recherche d'un logement, dans vos démarches administratives...
- Pendant : veiller à ce que votre emploi et votre formation se déroulent correctement.
- Après : vous donner les informations nécessaires à la recherche d'un emploi, vous transmettre des offres d'emploi, ...

Il n'y a aucun frais d'inscription ou de scolarité à l'IFRIA BFC, la formation est gratuite pour les apprentis. Vous devrez seulement vous acquitter de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) de l'Université de Bourgogne (~ 95 €).

## Vos interlocuteurs à l'IFRIA BFC

N'hésitez pas à contacter l'IFRIA BFC si vous avez des questions et pour nous tenir informés de l'avancement de votre recherche d'une entreprise d'accueil !



- Aurélie MAJDA, chargée de recrutement  
Tél. 03 80 39 69 16 – 07 50 68 87 33 - [a.majda@ifria-bfc.fr](mailto:a.majda@ifria-bfc.fr)



- Céline CHEVAUCHET, responsable Pôle Apprentissage  
Tél. 03 80 39 69 17 - 06 83 04 98 53 - [c.chevauchet@ifria-bfc.fr](mailto:c.chevauchet@ifria-bfc.fr)



- Michel HABERSTRAU, directeur  
Tél. 03 80 39 69 18 - 06 07 14 60 66- [direction@ifria-bfc.fr](mailto:direction@ifria-bfc.fr)



- Stéphanie CAILLE, assistante administrative  
Tél. 03 80 39 69 20 – [s.caille@ifria-bfc.fr](mailto:s.caille@ifria-bfc.fr)

## ➤ L'INSTITUT AGRO DIJON : VOTRE ECOLE D'INGENIEUR

L'Institut Agro Dijon est l'un des 6 grands établissements français dédiés à l'agro-alimentaire et l'agronomie sous double tutelle du Ministère en charge de l'agriculture et de l'alimentation et du Ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'établissement est accrédité par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI) à délivrer les titres d'Ingénieur spécialité agroalimentaire et agronomie par la voie de l'apprentissage. Dans le cadre de son partenariat avec l'IFRIA BFC, l'Institut Agro Dijon assure, par délégation, la formation des apprentis ingénieurs inscrits au CFA.

Le rôle de l'Institut Agro Dijon est de :

- Mettre en œuvre la formation d'ingénieur : organiser les enseignements et fournir les moyens en personnels, locaux et matériels nécessaires,
- Assurer le suivi pédagogique des apprentis en entreprise,
- Évaluer les apprentis-ingénieurs et délivrer le titre d'ingénieur.

## Vos interlocuteurs à L'Institut Agro Dijon

### Spécialité Agro-Alimentaire

- Maryline CHARLET, assistante pédagogique  
Tél. : 03 80 77 40 27  
maryline.charlet@agrosupdijon.fr
- Sébastien DUPONT, coordonnateur de la formation d'ingénieur agro-alimentaire  
Tél. 03 80 77 47 97  
sebastien.dupont@agrosupdijon.fr

### Spécialité Agronomie

- Corinne FERNOUX-DASEN, assistante pédagogique  
Tél. : 03.80.77.24.31  
corinne.fernoux-dasen@agrosupdijon.fr
- Hédi BEN CHEDLY, coordonnateur de la formation d'ingénieur agronomie  
Tél. 03 80 77 23 10  
hedi.benchedly@agrosupdijon.fr

## ❖ COMMENT SE DÉROULE L'ADMISSION EN FORMATION D'INGÉNIEUR ?

---

### ➤ LA CAPACITE D'ACCUEIL

Votre candidature a été retenue suite aux épreuves écrites et orales du concours commun apprentissage.

Les capacités d'accueil des sections sont de :

- 25 places pour la spécialité agro-alimentaire,
- 22 places pour la spécialité agronomie.

La liste principale évolue en fonction des contrats d'apprentissage validés par l'IFRIA BFC et l'Institut Agro Dijon. Le recrutement est terminé lorsque la promotion est complète.

### ➤ LA RECHERCHE D'UNE ENTREPRISE D'ACCUEIL

- Les offres de contrats d'apprentissage proposées par les entreprises partenaires de l'IFRIA BFC et de L'Institut Agro Dijon

Dès que vous acceptez votre affectation à l'Institut Agro Dijon, nous vous adressons une liste d'entreprises qui nous ont fait part de leurs intentions de recrutement d'apprentis pour la rentrée 2023.

Vous pourrez choisir celles pour lesquelles vous souhaitez que nous transmettions votre candidature.

Nous nous chargerons de transmettre directement votre CV aux entreprises choisies. Vous n'avez pas besoin de postuler par vous-même dans ces entreprises.

Elles vous contacteront ensuite directement, si votre candidature retient leur attention, afin d'envisager un entretien de recrutement.

Cette première liste n'est pas définitive. Nous continuerons à rechercher des postes en entreprises et nous vous les communiquerons au fur et à mesure par email.

- Votre recherche personnelle d'une entreprise d'accueil

Nous vous conseillons de faire des recherches également par vous-même pour multiplier les chances de trouver une entreprise d'accueil.

Pour postuler directement dans des entreprises, vous avez à votre disposition :

- la plaquette de présentation de la formation,
- la description du parcours de formation obligatoire en entreprise,
- le calendrier d'alternance.

Ces documents sont téléchargeables sur la page Formation d'ingénieur sur [www.ifria-bfc.fr](http://www.ifria-bfc.fr)

Vous devez également vous appuyer sur une lettre de motivation et un CV irréprochables. Ce sont ces documents qui donneront envie à l'employeur de vous rencontrer ou non. Nous pouvons vous aider dans l'amélioration de ces deux documents.

## Les conseils de l'IFRIA



- Indiquer sur son CV un numéro de téléphone portable où l'on est joignable, avec un message d'accueil de répondeur correct (par exemple : "Bonjour, vous êtes bien sur le portable de Pierre DUPONT. Je ne suis pas joignable pour l'instant, mais laissez-moi un message et je vous rappellerai").
- Se créer une adresse email comportant nom et prénom (pas de pseudos, diminutif ,etc).

Quelques conditions sont incontournables pour que nous acceptions que vous signiez un contrat avec une entreprise que vous avez trouvée seul :

- pour la spécialité agro-alimentaire : il doit s'agir d'une entreprise de transformation industrielle, dans le secteur alimentaire. Les projets dans des entreprises hors industries alimentaires devront être validés par l'Institut Agro Dijon et l'IFRIA BFC avant toute démarche.
- Les missions qui vous seront confiées doivent correspondre à la formation.
- Vous devez avoir obtenu le nom et la fonction du tuteur pour que nous nous assurions qu'il ait les qualifications suffisantes pour vous encadrer.

## ➤ LES ENTRETIENS D'EMBAUCHE

Vous allez être convoqué(e) à des entretiens d'embauche avec des professionnels qui recrutent un salarié pour une durée de 36 mois. L'enjeu est important pour l'entreprise comme pour vous !

## Les conseils de l'IFRIA



- Il convient de se présenter quelques minutes en avance, vêtu correctement et d'avoir éteint son téléphone portable.
- Vous devez vous être renseigné(e) auparavant sur l'activité de l'entreprise, être capable d'expliquer pourquoi vous voulez faire cette formation et votre projet professionnel.
- Les questions souvent posées : "Quelles sont vos principales qualités et vos principaux défauts ?". Mieux vaut y réfléchir à l'avance !

## ➤ L'IFRIA BFC VOUS AIDE DANS VOTRE RECHERCHE D'UNE ENTREPRISE D'ACCUEIL

Le rôle de l'IFRIA BFC est de vous aider à trouver une entreprise d'accueil pour vous permettre d'accéder à la formation, mais pour cela il faut que vous acceptiez de "jouer le jeu" en respectant ces quelques consignes :

- Faire parvenir un CV par e-mail à Aurélie MAJDA [a.majda@ifria-bfc.fr](mailto:a.majda@ifria-bfc.fr). **Attention le nom du fichier devra comporter votre nom et votre prénom et être au format traitement de texte pour que nous puissions apporter de petites modifications.**
- Nous prévenir de tous vos contacts avec les entreprises (conversation téléphonique, date de l'entretien, réponse positive ou négative, ...)

🔗 **Seuls les candidats nous tenant informés et restant en contact avec l'IFRIA pourront être aidés.**

## ➤ VOUS AVEZ UNE REPONSE POSITIVE !

Vos recherches devraient aboutir sur l'accord d'une entreprise pour signer avec vous un contrat d'apprentissage.

**Dès que vous aurez décroché cette réponse, vous devez prévenir IMMEDIATEMENT Aurélie MAJDA ou Céline CHEVAUCHET à l'IFRIA BFC.**

Si l'entreprise faisait partie de la liste des entreprises de l'IFRIA BFC, nous validerons le contrat directement.

S'il s'agit d'une entreprise que vous avez trouvée seul, nous allons vérifier que les conditions sont respectées. En fonction de ces informations, nous accepterons ou non le contrat.

Nous transmettrons à l'entreprise un bulletin de confirmation de contrat d'apprentissage qui tiendra lieu d'engagement écrit à vous embaucher en attendant la signature du contrat d'apprentissage.

Ce document a valeur d'inscription définitive au CFA de l'IFRIA BFC. Vous n'avez pas d'autres démarches administratives à effectuer.

L'entreprise doit ensuite se charger d'établir votre contrat d'apprentissage auprès de son OPCO. Elle vous préviendra quand elle l'aura préparé pour que vous alliez le signer. Cela peut prendre plusieurs semaines.

Si votre entreprise vous pose des questions auxquelles vous ne savez pas répondre, demandez-lui de prendre contact avec Aurélie MAJDA ou Céline CHEVAUCHET à l'IFRIA BFC.

## ➤ VOTRE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE A L'INSTITUT AGRO DIJON

L'accord d'une entreprise pour vous recruter en apprentissage et la validation du projet de contrat par l'IFRIA BFC permet votre admission définitive en formation d'ingénieur à l'Institut Agro Dijon.

En parallèle de l'établissement de votre contrat d'apprentissage, l'Institut Agro Dijon se charge de vous inscrire sur le parcours d'Ingénieur.

# ❖ JE SUIS APPRENTI(E) DE L'IFRIA BFC EN FORMATION A L'INSTITUT AGRO DIJON

## ➤ LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui vous donne un statut de salarié(e).

Vous signez un contrat d'apprentissage qui vous engage pour une durée de 36 mois avec la même entreprise. Il débute par une période d'essai de 45 jours de travail en entreprise pendant laquelle votre employeur ou vous-même pouvez rompre le contrat sans préavis.

Vous allez percevoir chaque mois un salaire dont le montant est calculé en fonction de votre âge et de votre année de formation.

Age du salarié	Année de contrat d'apprentissage	Taux applicable (% du SMIC)	Montant du SMIC 35 h	Salaire de l'apprenti en €
18-20 ans	1 <sup>re</sup> année	43 %	1 709,28 €	735 €
	2 <sup>e</sup> année	51 %		8752 €
	3 <sup>e</sup> année	67 %		1 145 €
21 à 25 ans	1 <sup>re</sup> année	53 %		906 €
	2 <sup>e</sup> année	61 %		1 043 €
	3 <sup>e</sup> année	78 %		1 333 €
26 ans et +	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> année	100 %		1 709 €

*Attention : Les montants des salaires sont donnés à titre indicatif (montant du SMIC au 01/01/2023)*

En tant que salarié(e), vous devez prévenir l'entreprise de vos absences et les justifier par un arrêt de travail établi par un médecin. Toute absence non justifiée fera l'objet d'une retenue sur salaire.

## ➤ LES LIEUX D'ENSEIGNEMENT

Les enseignements sont dispensés par l'équipe enseignante de l'Institut Agro Dijon. Les cours se déroulent majoritairement dans les locaux de l'Institut Agro Dijon sur le campus dijonnais.

## ➤ LE CALENDRIER D'ALTERNANCE

Le calendrier est téléchargeable sur [www.ifria-bfc.fr](http://www.ifria-bfc.fr).

Il est impératif que votre contrat d'apprentissage débute au plus tard le 04 septembre 2023, jour de la rentrée à l'école.

Vous constaterez que les vacances scolaires sont travaillées. Vous aurez droit à 5 semaines de congés payés dans l'année, à prendre sur les semaines en entreprise, en accord avec votre entreprise.

## ➤ L'HEBERGEMENT

Dijon est une ville étudiante où il est relativement facile de se loger.

Nous pourrions vous accompagner dans votre recherche de logement **seulement lorsque vous aurez trouvé une entreprise d'accueil.**

Plusieurs solutions s'offrent à vous :

<p style="text-align: center;"><b>Studio meublé à la Cité de l'Alternance</b></p> <p>Studios meublés neufs à destination des étudiants en alternance situés sur le campus dijonnais. Inscription à l'année sur les semaines nécessaires. Tarif : ~ 90 € par semaine.</p> <p>Renseignements et inscription sur le site du CROUS : <a href="https://www.crous-bfc.fr/logements/cite-de-lalternance/">https://www.crous-bfc.fr/logements/cite-de-lalternance/</a></p> <p><i>Attention : la réservation d'un studio n'est possible qu'après obtention d'un contrat d'apprentissage.</i></p>	<p>CONFORTABLE</p> <p>PRATIQUE</p> <p>ÉCONOMIQUE</p> <p>PROCHE</p> <p>➔ Meilleure solution !</p>
<p style="text-align: center;"><b>Studio meublé à la Résidence Colette</b></p> <p>Studios meublés 17 à 20 m<sup>2</sup> (lit 90 x 180 cm, bureau, kitchenette équipée (réfrigérateur, plaque chauffante, micro-ondes, évier, placards...), WC et salle de bain. Matériels fournis : Linge de lit, vaisselle, nécessaire d'entretien Tarif : ~ 31 € par nuit.</p> <p>Renseignements et inscription sur <a href="https://www.ecoledesmetiers.fr/hebergement">https://www.ecoledesmetiers.fr/hebergement</a></p> <p><i>Attention : la réservation d'un studio n'est possible qu'après obtention d'un contrat d'apprentissage.</i></p>	<p>CONFORTABLE</p> <p>PRATIQUE</p> <p>PROCHE</p> <p>➔ Meilleure solution de dépannage !</p>
<p style="text-align: center;"><b>Studio meublé à la Résidence MAGON à l'Institut Agro Dijon</b></p> <p>Studettes meublées à destination des élèves ingénieur de l'Institut Agro Dijon en 1<sup>ère</sup> année, situées à quelques pas de l'école. Location annuelle. Tarif : 352€/mois.</p> <p>Renseignements et inscription sur le site de L'Institut Agro Dijon : <a href="https://agrosupdijon.fr/international/mobilite-entrante/logement">https://agrosupdijon.fr/international/mobilite-entrante/logement</a></p> <p><i>Attention : la réservation d'une studette n'est possible qu'après obtention d'un contrat d'apprentissage.</i></p>	<p>CONFORTABLE</p> <p>PRATIQUE</p> <p><i>Intéressant uniquement si votre entreprise d'accueil est à proximité de Dijon</i></p>
<p style="text-align: center;"><b>Centre de Rencontres Internationales et de Séjour</b></p> <p>Chambres meublées individuelles ou doubles avec salle de bain et Wifi. Service de restauration sur place. Résidence située à 15 minutes en bus de l'Institut Agro.</p> <p>Tarif : ~ 40 € la nuit.</p> <p>Renseignements et réservation en ligne : <a href="http://www.cri-dijon.com">http://www.cri-dijon.com</a></p>	<p>PRATIQUE</p> <p>DÉPANNAGE POSSIBLE</p> <p>PONCTUELLEMENT</p>

BONNE CHANCE



Suivez toute l'actualité sur [www.ifria-bfc.fr](http://www.ifria-bfc.fr)  
et <https://institut-agro-dijon.fr/>

<https://fr-fr.facebook.com/ifriabfc.fr>  
<https://www.facebook.com/institutagrodijon>

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ  
**IFRIA**  
LA FORMATION DE  
LA FILIÈRE ALIMENTAIRE

 L'INSTITUT  
**agro Dijon**